



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

N°CT2019.2/034-1

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Madame Mireille COTTET, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Bruno HELIN, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE.

Etaient absents excusés :

Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Accusé de réception en préfecture 094-200058006-20190410-CT2019-2-034-1- BF Date de télétransmission : 23/04/2019 Date de réception préfecture : 23/04/2019



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20190410-CT2019-2-034-1-
BF
Date de télétransmission : 23/04/2019
Date de réception préfecture : 23/04/2019



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

N°CT2019.2/034-1

OBJET: **Finances** - Adoption du budget primitif "parcs de stationnement" pour l'exercice 2019 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2018

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-2 et suivants, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 (services publics à caractère industriel et commercial) modifiée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.2/009-2 du 3 février 2016 créant le budget annexe « parcs de stationnement »;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.1/010 du 13 février 2019 donnant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2019 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.2/032-1 du 10 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 du budget principal ;

VU le compte de gestion 2018 du budget annexe « parcs de stationnement » de Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

VU l'état des restes à réaliser de l'exercice 2018 produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est propriétaire de deux parcs de stationnement à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie ;

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

CONSIDERANT la possibilité de reprendre et d'affecter de façon anticipée les résultats de clôture de l'exercice antérieur, au budget primitif suivant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et le résultat d'investissement de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT que l'évaluation des crédits proposés à la section d'exploitation correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTÉ** le budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'année 2019 par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2018.

ARTICLE 2 : **DIT** que les inscriptions budgétaires en recettes d'exploitation s'élèvent à un total de 1 110 615 euros, répartis entre les chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
74	Dotations et participations	297 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	23 325,00 €
77	Produits exceptionnels	545 020,84 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	7 273,16 €
TOTAL		1 110 615,00 €

ARTICLE 3 : **DIT** que les inscriptions budgétaires en dépenses d'exploitation s'élèvent à un total de 1 110 615 euros imputés aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	244 205,00 €
65	Autres charges de gestion courante	369 800,00 €

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 610,00 €
TOTAL		1 110 615,00 €

ARTICLE 4 : DIT que les inscriptions budgétaires en recettes d'investissement s'élèvent à un total de 1 273 884,41 euros imputés aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 610,00 €
001	Solde d'exécution reporté	777 274,41 €
TOTAL		1 273 884,41 €

ARTICLE 5 : DIT que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement s'élèvent à un total de 1 273 884,41 euros, imputés aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
20	Immobilisations incorporelles	200 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	835 888,41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
TOTAL		1 273 884,41 €

ARTICLE 6 : DIT que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A CRETEIL, LE DIX AVRIL DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,

Laurent CATHALA